## Conseil municipal du 29 juin 2021

## Questions orales du groupe Fontaine Solidaire

1/ Suite à des discussions avec des riverains de la rue de la Grande Fin, nous souhaitons rapporter le constat que cette rue devient de plus en plus dangereuse. De nombreux enfants la traversent au niveau du rond-point avec la route d'Ahuy, mais les voitures qui s'y engagent en provenance de ce rond-point ont tendance à accélérer rapidement, du fait de la largeur de la voie qui s'ouvre devant elles. Les riverains constatent la dangerosité de la situation et souhaiteraient qu'une réflexion soit menée.

Cela rejoint tout à fait notre préoccupation sur la planification de l'évolution de ce quartier, en pleine mutation sans aucune analyse prospective quant à son devenir, ni aucune réflexion sur les meilleurs aménagements à y réaliser pour que cette transformation soit accompagnée vers plus de bien-être des riverains.

Nos questions sont donc les suivantes :

- La majorité municipale a-t-elle conscience de l'évolution négative de la circulation sur la rue de la Grande Fin ?
- La majorité municipale mène-t-elle une réflexion sur l'évolution du quartier autour de la rue de la Grande Fin, en concertation avec les riverains et avec la métropole (pour sa compétence voirie) ?

2/ Suite à l'interpellation des représentants des parents d'élèves de l'école des Saverneys, nous souhaitons nous faire le relais de leurs demandes au sujet de la facturation des prestations périscolaires.

Le problème soulevé vient de la facturation de ces prestations (cantine et accueil périscolaire) lors du premier jour d'une période de maladie d'un enfant ou d'une période d'absence non anticipée et non remplacée d'un enseignant.

Les parents d'élèves ont fourni à M. le Maire un argumentaire étayé sur les faits ayant déclenché les revendications et sur les pratiques ayant lieu dans d'autres communes de la métropole, ainsi que des demandes précises. Nous reprenons ici leurs questions, telles qu'elles nous ont été transmises :

- Sur quelle base juridique cette facturation se fonde-t-elle puisqu'elle ne figure pas dans les documents transmis?
- Depuis son adoption, combien de prestations de repas et de temps périscolaire cette mesure de facturation des absences justifiées ou non des enfants ou des enseignants concerne-t-elle annuellement? Quel volume financier cela représente-t-il ?
- Dans la mesure où, selon les documents transmis, la CAF contribue à supporter la charge du périscolaire, la Commune en facturant une prestation non réalisée perçoit à la fois le paiement indu par les parents mais également la part prise en charge par la CAF, est-ce juridiquement correct ?
- Dans le cadre de la crise sanitaire, pourquoi cette mesure n'a t-elle pas été abrogée ou suspendue dans la mesure où chaque enfant/enseignant malade était tenu de s'isoler dans l'attente du résultat COVID?

Ainsi de nombreux enfants présentant les symptômes d'un simple rhume ne sont pas allés en classe de crainte que ce ne soit le COVID. De fait les parents payaient la première journée de prestations périscolaires. De même l'académie a été confrontée à un manque de remplaçant dû au cumul des enseignants absents de façon classique, de ceux qui étaient cas contacts et de

ceux qui ne pouvaient reprendre en présentiel du fait d'une classification de personnel à risque. Il était donc prévisible qu'un enseignant puisse ne pas être remplacé.

- Qu'advient-il des repas non consommés mais tout de même facturés? Il semblerait qu'ils soient jetés. Ne serait-il pas plus intéressant de permettre à des associations comme le Secours Populaire, les Restos du cœur de les récupérer ? Dans cette optique de valorisation des déchets et de lutte contre le gaspillage alimentaire ne pourrait-on pas installer des composteurs et sensibiliser les enfants au tri dans leur assiette?

M. le Maire a également reçu quatre demandes correspondant à ces questions. Certains de ces sujets nous paraissent mériter un débat plus approfondi qu'un simple échange question/réponse. Pour que tous ces sujets puisse être traités sereinement et sur le long terme, **nous demandons que ces questions soient mises à l'ordre du jour d'une commission des affaires scolaires**, en y invitant les représentants des parents d'élèves des trois écoles, pour pouvoir avoir un débat sur la base de tous les éléments disponibles et décider des modifications à apporter aux pratiques et règlements.